

LEGENDE

TROIS ORIENTATIONS MAJEURES

1) LA MISE EN VALEUR DU CADRE DE VIE

LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

LES ESPACES BOISES A PROTEGER

LES COURS D'EAU ET LEURS BERGES A PRESERVER

LE DEVELOPPEMENT DES ESPACES DE DETENTE, DE SPORTS ET DE LOISIRS

L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE

LES SENTIERS PEDESTRES OU EQUESTRES A PROTEGER

LA MAISON DES SERVICES PUBLICS EN PROJET

2) LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES

LES ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES EXISTANTS A CONFORTER

L'EXTENSION DE L'ESPACE D'ACTIVITES D'ARMANVILLE: 58 hectares environ

SECTEUR A VOCATION COMMERCIALE

3) L'URBANISATION MULTIFONCTIONNELLE A DOMINANTE D'HABITAT

LES ZONES D'URBANISATION FUTURE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNE DE VALOGNES

PLAN LOCAL D'URBANISME

MISE A JOUR

(suivant arrêtés préfectoraux du 26 septembre 2012, du 26 octobre 2012, et du 14 novembre 2012)

PLAN DE P.A.D.D. : le territoire communal

P.L.U. approuvé par le Conseil Municipal le	18 octobre 2007
Modification simplifiée n°1 approuvée par le Conseil Municipal le	22 février 2010
Modification simplifiée n°2 approuvée par le Conseil Municipal le	22 février 2010
Mise en compatibilité du P.L.U. avec la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RD62 entre Sottevast et Valognes: Arrêté municipal n°62 en date du	3 mars 2010
Modification approuvée par le Conseil Municipal le	17 mai 2010
Mise à jour suivant arrêtés préfectoraux du 26 avril 2012, du 6 juin 2012, du 5 juillet 2012 et du 5 septembre 2012	2 octobre 2012
Arrêté municipal n°439 en date du	
Mise à jour suivant arrêtés préfectoraux du 26 septembre 2012, du 26 octobre 2012, et du 14 novembre 2012	7 janvier 2013
Arrêté municipal n°3 en date du	
Révision simplifiée n°1	1er juillet 2013
Modification simplifiée n°3	1er juillet 2013

JANVIER 2013

ECHELLE 1/5000ème

F.H.R. Etudes et réalisations d'Urbanisme.

